

Demande de déclaration d'Utilité Publique

Dossier d'enquête



Création d'une piste cyclable

D174

Bougy - Evrecy

Sommaire

Introduction

- I/ Objet de l'enquête.....3
- II/ Insertion de l'enquête dans la procédure administrative.....3
 - o A/ Historique du projet.....3
 - o B/ Démarches préalables à l'enquête.....4
 - o C/ Textes réglementaires.....4

Notice Explicative

- I/ Objet et justification du projet.....5
 - o Description du contexte.....5
 - o Objectifs visés et réponses apportés pour les réaliser.....6
 - o Justification de l'intérêt général du projet.....6
- II/ Rappel des décisions antérieures ayant conduits au choix de l'aménagement.....7
 - o Itinéraire via chemin rural.....9
 - o Itinéraire rejoignant l'équipement Gavrus-Evrecy.....10
- III/ Description du projet.....11
 - o Plan de situation.....11
 - o Plan du projet à l'étape PRO.....12
 - o Insertion paysagère.....13
- IV/ Contraintes foncières.....13
- V/ Appréciation des dépenses.....14

- Introduction

Le présent dossier est réalisé en vue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet de création d'une liaison douce en bordure de la D174 reliant les communes de Bougy et d'Evrecy.

I/ Objet de l'enquête

L'enquête publique est nécessaire à la demande de déclaration d'utilité publique pour permettre l'acquisition foncière à l'amiable ou par voie d'expropriation, car la maîtrise foncière n'est actuellement pas assurée en totalité par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (VOO), maître d'ouvrage de ce projet.

II/ Insertion de l'enquête dans la procédure administrative

A/ Historique du projet

En 2017 la Communauté de Communes a adopté un Schéma Directeur Cyclable afin de mettre en œuvre une politique cohérente de soutien aux pratiques cyclables. La réalisation d'une liaison douce entre les communes d'Evrecy et de Bougy était inscrite dans ce schéma dans le cadre de l'objectif n°1 « Relier les pôles et sécuriser les accès aux collèges ». En avril 2023, Ce Schéma Directeur a été mis à jour dans le cadre de la rédaction d'un Schéma des Mobilités. Ce dernier reprend cet objectif n°1 ainsi que la liaison Bougy-Evrecy.

Ce Schéma des Mobilités se trouve en annexe du présent dossier.

En 2021 la Communauté de Communes a commandé les plans de cet aménagement. Et, en 2022, une entreprise de travaux a été retenue pour la réalisation de cette liaison douce dans le cadre d'une tranche optionnelle d'un marché concernant la réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Mondrainville et de Grainville-sur-Odon.

Parallèlement, la Communauté de Communes à travailler sur les moyens financiers de réalisation de cet équipement. Ainsi, ce projet a été inscrit dans les contrats de territoire

régionaux et départementaux, ainsi que dans le CRTE. Ce projet fait également l'objet d'une fiche-action de la convention ORT signée entre la commune d'Evrecy, la Communauté de Communes, l'Etat et le Département du Calvados. Enfin, ce projet est lauréat de l'appel à projet « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » permis par le plan France Relance et porté par la DREAL.

B/ Démarches préalables à l'enquête

La présente demande de DUP vise à permettre l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation du projet. L'emprise nécessaire traverse les parcelles de 6 propriétaires (5 personnes privées et une entreprise). Actuellement, l'entreprise a donné son accord pour la vente de l'emprise nécessaire.

Les propriétaires privés ont été rencontrés à plusieurs reprises depuis deux ans par Mr Régis Collet, maire de Bougy, et Mr Rémy Guilleux, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Certains des propriétaires semblent émettre une opposition de principe au projet, empêchant sa réalisation. Celle-ci devient pourtant urgente, le financement prévu par la DREAL dans le cadre du fonds « Mobilité actives » étant conditionné à un commencement des travaux, acté par un engagement juridique d'une dépense subventionnable avant le 25 février 2022.

Le tracé étudié le long de la D174 étant le seul à même de remplir l'objectif prévu au Schéma cyclable de sécurisation de l'accès au collège sans obliger les usagers à un détour de plusieurs kilomètres, la Communauté de Commune n'a pas d'autre choix que de recourir à l'expropriation pour avoir la pleine maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme des deux communes et traverse sur la commune d'Evrecy une zone 2AU ainsi qu'une zone A, et sur la commune de Bougy une zone A ainsi qu'un secteur réservé pour la construction d'un cimetière municipale. Une délibération du conseil municipal de Bougy indiquant que le projet ne remet pas en cause la création de ce futur cimetière est annexé au présent document.

C/ Textes réglementaires

Afin de mener à bien la réalisation de cette piste cyclable, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon doit s'assurer la maîtrise des emprises foncières du projet.

La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est de nature à permettre de procéder aux acquisitions foncières nécessaires. Cet outil relève de la procédure d'enquête

publique décrite à l'article L.110-1 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique et selon le déroulement décrit aux articles R.112-1 à R.112-24 du même code. Le présent dossier peut faire l'objet d'une procédure « normal » telle que prévue à l'article R.112-4 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique.

NOTICE EXPLICATIVE

I/ Objet et justification du projet

Le projet d'aménagement d'une liaison douce le long de la D174 s'inscrit sur le territoire des communes d'Evrecy et de Bougy, dans le périmètre de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, compétente en matière de voirie, et Autorité Organisatrice des Mobilités.

La présente enquête publique est engagée en vue de déclarer d'utilité publique les travaux d'aménagement de cette voie.

Description du contexte

La RD174 ne permet pas le passage sécurisé des modes doux (cyclistes et piétons) du fait de :

- L'absence d'accotement
- La faible largeur de la chaussée (5.50m)



RD174 en direction d'Evrecy

Le projet objet de la présente demande concerne l'aménagement d'une liaison douce, voie de communication réservée aux modes de déplacements non-motorisés , entre Evrecy et Bougy.

Ce projet est inscrit au Schéma des Mobilités de la Communauté de Communes.

Cette section est traversé par 1361 véhicules par jours dont 1% de poids lourds.

Objectifs visés et réponses apportées pour les réaliser

- Assurer la sécurité des modes actifs de déplacement sur cette portion de la RD 174 par la création d'une liaison douce de 3m de large en site propre.
- Sécuriser l'accès au collège.
- Assurer la continuité des modes actifs de déplacement dans le secteur, cet équipement se reliant aux voies cyclables internes à la commune d'Evrecy, ainsi qu'aux liaisons intercommunales entre Evrecy, Gavrus et Esquay-notre-Dame.

Justification de l'intérêt général du projet

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon s'est engagé à devenir un territoire 100% ENR à l'horizon 2040. L'atteinte de cet objectif ambitieux et d'intérêt général passe nécessairement par le déploiement d'une politique mobilité entreprenante. La collectivité a donc établi en avril 2023 un Schéma Directeur des Mobilités visant à mettre en place une politique mobilité globale. Ce document, voté à l'unanimité du Conseil Communautaire, pointe l'axe Bougy-Evrecy comme une des priorités en terme de sécurisation des pratiques cyclables, l'objectif n°1 de la politique cyclable étant « Relier les pôles et sécuriser les accès aux collèges ». Cet équipement permettra ainsi de sécuriser l'accès non seulement au collège, pôle générateur de mobilité important, mais également aux services publics présents à Evrecy tels que la Circonscription Départementale d'Action Sociale, la gendarmerie, le siège de la Communauté de Communes, la Maison France Service ou encore le futur Pôle Culturel intercommunal. Evrecy, en tant que commune reconnue pôle relais par le Scot est également un pôle commerciale local. Ainsi, la communauté de communes encourage le développement de la pratique des modes actifs via la sécurisation d'accès à une centralité locale. Cet équipement répond donc à un objectif de sécurité et de développement des modes actifs dans le cadre d'une politique globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

Ces objectifs sont partagés, en 2019, un collectif de résidents de la commune de Bougy avait lancé une pétition ayant recueilli plus de 200 signatures pour demander l'aménagement d'une piste cyclable entre Bougy et Evrecy.

De plus, les conseils municipaux des deux communes concernées ont récemment pris des délibérations concordantes afin d'officialiser leur soutien à la démarche de la Communauté de Communes. Ces délibérations sont présentes en annexes.

II/ Rappel des décisions antérieures ayant conduit au choix de l'aménagement

En 2017, souhaitant promouvoir les usages cyclables dans son territoire, la Communauté de Communes a rédigé, avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme Caen Métropole, un Schéma Cyclable. Ce document a mis en lumière un certain nombre de trajets à aménager pour sécuriser et inciter au développement des modes actifs de déplacements. La réalisation d'une liaison douce entre Evrecy et Bougy a été jugée prioritaire dans le cadre de l'objectif n°1 de ce document « relier les pôles et sécuriser

les accès aux collèges ». Cette priorisation existe toujours dans la version mise à jour du Schéma Cyclable rédigée en 2023.

Depuis, l'importance du principe de cette piste cyclable a été reconnu par les partenaires publiques. Elle fait en effet l'objet d'une fiche-action dans les contrats de territoire régionaux et départementaux, ainsi qu'au sein du CRTE et de la convention-cadre Petite Ville de Demain (programme dont la commune d'Evrecy est lauréate) et dans la convention ORT signée par la mairie d'Evrecy, la Communauté de Commune et l'Etat.

Dans les diverses opérations de création de liaison douces dont la Communauté de Communes à été maître d'œuvre, les élus ont toujours recherché des solutions visant à limiter au maximum les acquisitions foncières. Le tronçon Gavrus-Evrecy doit ainsi voir le jour sur le linéaire d'un chemin rural.

La Communauté de Communes à également délibérément fait le choix de ne pas mettre en place d'insertion paysagère spécifique autour de ce projet. Cette décision est justifiée par la volonté de limiter au maximum l'emprise foncière nécessaire, ainsi que par la non-détérioration du paysage existant de plaine céréalière par la future piste cyclable.

Malheureusement, les itinéraires alternatifs possible permettant de relier Bougy et Evrecy ne semblent pas permettre de répondre aux objectifs.

Les deux itinéraires alternatifs ci-dessous ont été étudiés :

A/ Itinéraire via chemin rural



Cet itinéraire alternatif visait à exploiter un chemin rural afin d'éviter les acquisitions foncières auprès de propriétaires refusant les transactions. Cet itinéraire n'a pas été retenu car il possède deux défauts majeurs :

- Une distance d'itinéraire de près de 3km qui amènerait les usagers à quasiment doubler leur temps de parcours comparativement à l'itinéraire retenu. S'agissant d'un équipement destiné aux trajets du quotidien, cette distance risque de fortement limiter le nombre d'usagers du tronçon cyclable. De plus, ce détour aurait eu un coût financier important pour la collectivité.
- La nécessité d'autres acquisitions foncières sur des terres agricoles sur une distance d'un kilomètre.

B/ Itinéraire rejoignant l'équipement Gavrus-Evrecy



La Communauté de Communes réalise actuellement une piste cyclable reliant Gavrus et Evrecy. Un itinéraire Bougy – Gavrus – Evrecy a donc été envisagé afin de relier Bougy et Evrecy. Celui-ci n'a pas été retenu car il aurait eu une distance de près de 5km, soit un détour de plus de 3km pour relier Bougy au collège d'Evrecy, point d'arrivée du projet. Là encore il semble qu'un tel itinéraire ne permettrait pas aux habitants du territoire d'effectuer de manière optimale leurs déplacements du quotidien.

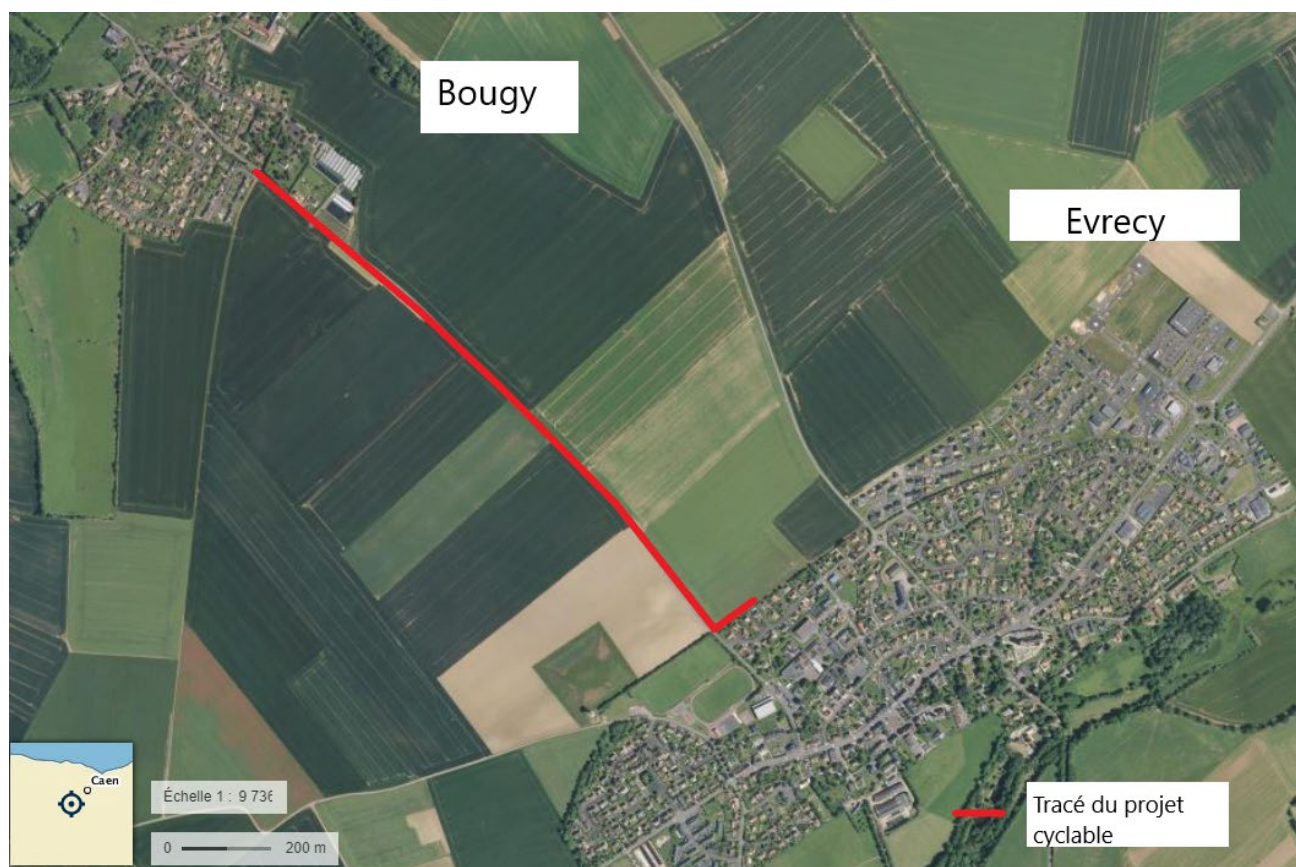
Les deux itinéraires alternatifs envisagés n'ont donc pas été retenus par les élus car ne semblant pas en mesure de répondre aux objectifs visés par la réalisation de cet aménagement.

III/ Description du projet

Le linéaire de cet aménagement est de 1700m de l'entrée de la commune de Bougy à celle de la commune d'Evrecy le long de la D174. L'équipement sera connecté aux liaisons cyclables internes à la commune d'Evrecy.

L'itinéraire modes doux sera réalisé sur trois mètres de larges en enrobé noir.

A/ Plan de situation



B/ Plan du projet à l'étape PRO



C/ Insertion paysagère du projet

La Communauté de Communes a délibérément fait le choix de ne pas travailler à une insertion paysagère spécifique du projet afin de limiter l'emprise foncière du projet considérant les difficultés déjà posées par l'emprise foncière limitée du projet.

IV/ Contraintes foncières

La Communauté de Communes ne dispose pas de l'emprise foncière nécessaire en bord de route pour la réalisation de ce projet. Les discussions régulières avec les propriétaires fonciers n'ont pas permis de parvenir à un accord.

Quinze parcelles seraient affectées par une Déclaration d'Utilité Publique :

- ZB0003
- ZB0004
- ZB0005
- ZB0006
- ZB0036
- ZB0037
- ZB0008
- ZL0338
- ZL0339
- ZB0009
- ZB0015
- ZB0016
- ZB0017
- ZB0018
- ZL0229

Les parcelles sont la propriété de quatorze propriétaires.

BOUGY vers EVRECY

Côté Gauche				Côté Droite			
Parcelle	Nom	Adresse	Droits	Parcelle	Nom	Adresse	Droits
ZB0003	M DE MOREL BERNARD MARIE NORBERT	0016 RUE SAINT EXUPERY 91580 ETRECHY	nu-propiétaire	ZB0015	MME DUQUESNEL FLORENCE MARIE-JEANNE GILLONNE DOUCET FLORENCE	0007 IMP SAINT LAURENT 14540 SOLIERS	nu-propiétaire
	MME DE MOREL CHRISTINE MARIE SIMONE	0004 CHE DE LA COUDRAIE 27120 FONTAINE SOUS JOUY	nu-propiétaire		M DUQUESNEL GILLES MARIE GERARD	TERRAIN ELISA 0050 RUE DE L'ECOLE 97438 SAINTE MARIE	nu-propiétaire
	MME DE MOREL ELISABETH MARIE HELENE JEANNE GRULOOS ELISABETH	0409 SQ JACQUES PREVERT 91000 EVRY-COURCOURONNES	nu-propiétaire	ZB0016	MME DE GILLES ODILE HENRIETTE MARIE JOSEPHE DUHAIL ODILE	0073 RUE P VAILLANT COUTURIER 58000 NEVERS	nu-propiétaire
	M DE MOREL HERVE MARIE JACQUES	0006 AV DE REMONDEL 35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE	nu-propiétaire		M DUHAIL BRUNO MARIE JOSEPH	CHEZ M DUHAIL HUBERT 0073 RUE P VAIL LANT COUTURIER 58000 NEVERS	nu-propiétaire
	MME DE MOREL TIPHAIN MARIE ELISABETH MARGUERITE	PRL LES SALINES 0042BRUE DE LA MER 14880 COLLEVILLE MONTGOMERY	nu-propiétaire	ZB0017	M LEPRINCE GERARD GUY ANDRE	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire
ZB0004	M LEPRINCE GERARD GUY ANDRE	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire	ZB0018	M LEPRINCE GERARD GUY ANDRE	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire
ZB0005	M LEPRINCE GERARD GUY ANDRE	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire	ZL0229	M LEPRINCE GERARD GUY ANDRE	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire
ZB0006	M LEPRINCE GERARD GUY ANDRE	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire				propriétaire
ZB0036	M DE WILDE FREDERIC WILLY	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire				propriétaire
ZB0037	M LEVASSEUR DIDIER MAURICE HENRI	0002BRUE DES FOSSES 14210 EVRECY	propriétaire				propriétaire
	MME VERMEULEN BRIGITTE YVETTE FRANCOISE LEVASSEUR BRIGITTE	0002BRUE DES FOSSES 14210 EVRECY	propriétaire				propriétaire
ZB0008	M LEVASSEUR DIDIER MAURICE HENRI	0002BRUE DES FOSSES 14210 EVRECY	propriétaire				propriétaire
	MME VERMEULEN BRIGITTE YVETTE FRANCOISE LEVASSEUR BRIGITTE	0002BRUE DES FOSSES 14210 EVRECY	propriétaire				propriétaire
ZB0009	M LEPRINCE GERARD GUY ANDRE	ALBRAY 14210 EVRECY	propriétaire				propriétaire
ZL0338	M LEPRINCE YVES PAUL ANDRE	CHEMIN DU CROQUET 14210 EVRECY	nu-propiétaire				propriétaire
ZL0339	EDIFIDES		propriétaire				propriétaire

V/ Appréciation des dépenses

Poste	Dépense estimée
Acquisitions	51 500 €
Travaux	309 401 €
Total	360 901 €

La valeur vénale des parcelles à acquérir a été évalué à 51 500€ assortie d'une marge d'appréciation de 10% par le service des Domaines dans un avis en date du 5 octobre 2023 annexé au présent document.